



Candidatures aux élections municipales et communautaires dans le Calvados

Communiqué de presse

Clôture des dépôts de candidatures aux élections municipales et communautaires le 6 mars 2014 à 18h00.

Depuis la loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, le dépôt de candidatures est obligatoire pour tous les candidats quelle que soit la taille de la commune.

LES CANDIDATURES DEPOSEES :

La préfecture du Calvados a enregistré sur la période du 24 février au 6 mars, 14 050 candidatures sur le département toutes communes confondues. Ces candidats se répartissent ainsi par arrondissement :

Communes au scrutin plurinominal (- 1000 habitants) :

Synthèse Candidatures - 1000 Habitants					
	BAYEUX	CAEN	LISIEUX	VIRE	TOTAL
Nombre de communes	116	204	177	77	574
Nombre de candidats déclarés	1760	2917	2573	1002	8252

6 607 sièges de conseillers municipaux sont à pourvoir dans les communes de moins de 1 000 habitants du département du Calvados pour 8 252 candidats déclarés, soit **1,2 candidats pour un siège**. 59 % du total des candidats inscrits sur le département le sont sur des communes de moins de 1 000 habitants. Aucune comparaison avec le scrutin de 2008 n'est possible puisqu'il n'existait pas d'obligation de dépôt de candidature. C'est ainsi que quelqu'un pouvait être élu sans être candidat.

Communes au scrutin de listes (1 000 habitants et plus) :

Synthèse Candidatures 1000 Habitants et plus					
	BAYEUX	CAEN	LISIEUX	VIRE	TOTAL
Nombre de communes	10	84	27	11	132
Nombre de listes déclarées	19	166	59	16	260
Nbre de candidats déclarés au Conseil Municipal	395	3742	1335	326	5798
Nbre de candidats déclarés au Conseil communautaire	168	1163	583	137	2051

260 listes ont été déposées sur l'ensemble des communes de 1 000 habitants et plus du département du Calvados. 2 731 sièges de conseillers municipaux sont à pourvoir sur ces communes pour 5 798 candidats déclarés, soit **2,12 candidats pour un siège à pourvoir**. 50 communes n'ont qu'une seule liste.

A titre de comparaison, en 2008 sur les communes de plus de 3 500 habitants dont les listes devaient être déclarées en préfecture, 63 listes étaient en présence. En 2014, sur ces mêmes communes, on enregistre 85 listes soit une augmentation de 35 % par rapport à 2008.

LES COMMUNES SANS CANDIDAT :

La préfecture du Calvados constate deux communes sans candidat dans le département. La commune de Colomby-sur-Thaon (386 habitants, 11 conseillers municipaux) dans l'arrondissement de CAEN ainsi que la commune de Estry (355 habitants, 11 conseillers municipaux) dans l'arrondissement de VIRE. En 2008, les 11 conseillers municipaux de Colomby-sur-Thaon avaient été élus au premier tour alors que deux tours de scrutin avaient été nécessaires pour pourvoir le conseil municipal de Estry.

Contrairement à 2008, le dépôt de candidature est un préalable obligatoire à toute élection. Les électeurs de ces deux communes n'auront donc pas la possibilité de se rendre à leur bureau de vote habituel pour voter pour la personne de leur choix (non candidate déclarée) au premier tour. En conséquence, les bureaux de vote de ces communes seront fermés au premier tour. Ils pourront néanmoins être ouverts au second tour en cas de déclarations de candidature déposées dans les services préfectoraux le lundi 24 mars de 9h00 à 16h15 ainsi que le 25 mars de 8h45 à 18h00.

LES COMMUNES AVEC UN NOMBRE DE CANDIDATS INSUFFISANT POUR COMPOSER UN CONSEIL MUNICIPAL COMPLET :

Le département du Calvados compte actuellement 14 communes dont le nombre de candidats déclarés pour le 1^{er} tour de scrutin est insuffisant pour pourvoir l'intégralité des postes au conseil municipal. Les inscriptions seront de nouveau ouvertes en préfecture et sous-préfectures pour les nouveaux candidats sur ces communes le lundi 24 mars de 9h00 à 16h15 ainsi que le 25 mars de 8h45 à 18h00. L'inscription des candidats non élus au premier tour sera faite automatiquement en cas de second tour de scrutin. Les candidats inscrits au premier tour n'auront donc pas à se déplacer pour le deuxième.

Ces communes sont les suivantes :

Communes	Nbre de sièges à pourvoir au CM	Nbre de candidats au 1er tour	Arrondissement
Brucourt	11	10	Lisieux
Conteville	11	8	Caen
Deux-Jumeaux	7	5	Bayeux
Le Bû-sur-Rouvres	11	5	Caen
Lénault	11	10	Vire
Meuvaines	11	10	Bayeux
Monceaux-en-Bessin	11	13	Bayeux
Monfréville	11	10	Bayeux
Pierres	11	4	Vire
Rully	11	7	Vire
Saint-Aubin-des-Bois	11	10	Vire
Saint-Charles-de-Percy	11	10	Vire
Sainte-Honorine-de-Ducy	11	9	Bayeux
Tournières	11	9	Bayeux